

Brevets—Loi

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous signale que, selon nos traditions, ce n'est pas approprié d'étaler toutes sortes d'articles pour appuyer son point de vue à la Chambre. Le député a mentionné une grosse pile de rapports à l'appui de ce qu'il avance.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, puis-je simplement expliquer mon recours au Règlement?

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais ce que le député qui a la parole essaie d'établir. Je ne pense pas qu'il ait montré des factures ou quoi que ce soit de ce genre. Selon moi, cette interjection tient du débat. Si le député veut faire un recours au Règlement, je voudrais bien qu'il le fasse dès maintenant.

M. Hawkes: Oui, monsieur le Président, je me demandais simplement si la pile de documents que le député a montrée contient des données sur les 93 p. 100 de produits pharmaceutiques qui n'ont pas d'équivalent générique. A-t-il vu si les consommateurs se font escroquer dans ce domaine?

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un recours au Règlement. C'est un débat. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Monsieur le Président, comme vous l'avez probablement constaté, non seulement ce n'est pas un recours au Règlement, ce n'est même pas un bon argument. Je n'ai pas toute une pile de rapports sous la main. Je faisais allusion à une seule liste. Les autres documents n'ont rien absolument à voir avec cette question et je n'ai jamais prétendu le contraire. Si le député d'en face écoute un peu plus attentivement, je lui fournirai plus de détails sur les hausses de prix qui s'abattront sur les consommateurs canadiens.

Le plus difficile, c'est de prononcer le nom de tous ces produits pharmaceutiques.

M. Hawkes: Allez à l'école.

M. Boudria: Monsieur le Président, quelqu'un me dit d'aller à l'école. Je n'ai pas honte de mes débuts modestes. Ils m'ont bien servi jusqu'à présent. J'échangerais n'importe quand mes talents oratoires contre ceux du député.

Mille comprimés à cent milligrammes du produit breveté chlorthalidone coûtent 37,29 \$. Le produit de marque américaine coûte 613,01 \$. Le ministre a dit à la Chambre que les prix n'augmenteraient pas vraiment. Pourtant, les gens qu'il a engagé pour l'administration disent que si. Ensuite, le ministre n'a pas dit qu'ils augmenteront, mais qu'ils pourraient augmenter. En fait, si quelque chose peut augmenter et que quelqu'un en a le monopole, cela augmente. La plupart d'entre nous savons que s'il y a une possibilité de gagner plus d'argent, on va gagner plus d'argent. S'il y a une occasion de faire payer plus aux consommateurs canadiens, ils vont payer plus. C'est comme cela que ça marche.

Nous avons actuellement une bonne loi. Nous pourrions évidemment mieux protéger les gens de l'industrie pour encourager la recherche. La recherche a augmenté, mais nous ne devrions pas nous contenter de cela. Nous souhaitons que la recherche et l'emploi progressent. C'est l'évidence même que de dire que nous souhaitons qu'il y ait plus de recherche, bien sûr. Toutefois, là n'est pas la question aujourd'hui. Nous voulons savoir si les Canadiens souhaitent permettre grâce à ce projet de loi une exclusivité grâce à laquelle le consommateur se fera escroquer comme je l'ai montré. Ce n'est manifestement pas pour cela que nous avons été élus.

[Français]

Monsieur le Président, les libéraux ont tenu des audiences pendant l'été, un forum public sur les brevets pharmaceutiques. En effet, nous avons eu ces audiences ici à Ottawa et à Toronto et moi-même j'ai eu le privilège de participer dans ces audiences. Nous avons reçu des mémoires, nous avons rencontré l'Association des consommateurs canadiens qui est, comme on le sait, totalement non partisane, et cet organisme nous a démontré, à nous, aux députés du parti libéral... Et si les députés conservateurs avaient fait de même, eux aussi auraient eu toute l'occasion de savoir, par l'entremise de l'Association des consommateurs canadiens, que ce projet de loi, tel que proposé, n'est pas à l'avantage des Canadiens.

Je demande donc aux députés, de toutes formations politiques, ceux du parti conservateur, ceux du Nouveau parti démocratique, et ceux de ma formation également de voter contre ce projet de loi, de ne pas permettre à ce projet de loi d'aller de l'avant, puisqu'il n'est pas à l'avantage du peuple canadien.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député, à la Chambre et dans mon bureau.

M. Boudria: Vous n'étiez même pas là.

M. Mazankowski: J'ai dit: «Dans mon bureau». Une fois de temps en temps, même le député lui-même devrait se regarder à la télévision. Étant donné ce qui a transpiré, et suite à l'avis que j'ai donné vendredi dernier, je souhaite informer la Chambre que je vais proposer une motion révisée prévoyant un jour supplémentaire de débat pour l'étude de ce projet de loi à cette étape au moment opportun.

Des voix: Quelle honte!

M. Boudria: Pourrais-je faire un commentaire?

Le président suppléant (M. Paproski): Si vous voulez.

M. Boudria: Monsieur le Président, le ministre s'est servi de son privilège de poser des questions sur mon discours pour nous glisser cette déclaration par la bande. J'en profite pour lui rappeler que l'avis relatif à l'attribution de temps a été donné au bout de 2 h 23 minutes de débat sur une loi scandaleuse.